

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Réso 610-2008 adopte l'ordre du jour.

Réso 611-2008 approuve le procès-verbal du 27 octobre 2008.

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup compte implanter une collecte à trois voies sur son territoire pour l'année 2009 et désire favoriser le détournement des matières résiduelles organiques du lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que pour ce faire, la technologie de digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable est le mode de traitement ciblé par la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup pour traiter et valoriser les matières résiduelles organiques de son territoire;

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup désirent à titre d'organismes municipaux, en partenariat avec l'entreprise privée, mettre sur pied un site de traitement et de valorisation pour effectuer le traitement des matières organiques par digestion anaérobie en procédant à la création d'une société d'économie mixte (SEM) à l'intérieur de laquelle, les profits et les pertes réalisés seront répartis selon les pourcentages détenus par les membres de la SEM, soit 25,5 % pour la Ville de Rivière-du-Loup, 25,5 % pour la MRC de Rivière-du-Loup et 49 % pour le partenaire privé;

ATTENDU que la MRC de Rivière-du-Loup est à compléter les procédures administratives et légales, afin d'être apte à représenter les municipalités rurales (déclaration de sa compétence pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques), ce qui lui permettra, à titre de partenaire municipale, de se joindre à la Ville à titre de cofondatrices de la SEM, et ce, sur la base des termes généraux prévus à la résolution numéro 429-2008, du 11 août 2008, de la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard:

Que la Ville de Rivière-du-Loup, en partenariat avec la MRC de Rivière-du-Loup, agisse à titre de fondatrice municipale d'une Société d'économie mixte (SEM) pour le traitement et la valorisation des matières résiduelles organiques par digestion anaérobie avec production d'énergie renouvelable, et ce, conformément à la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal (L.R.Q., chapitre SF-25.01)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 614-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que ce conseil a procédé à la publication d'un appel de candidature pour le choix d'un partenaire privé dans l'édition du journal Info-Dimanche du mercredi 3 septembre 2008 ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 4 septembre 2008, afin de mettre sur pied une Société d'économie mixte dédiée à la construction et à l'exploitation d'un site de digestion anaérobie, ainsi qu'à la valorisation des matières résiduelles organiques et du biogaz;

ATTENDU qu'à la date d'ouverture des offres de candidatures fixée le 7 octobre 2008, une seule entreprise privée a déposé une offre;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de la candidature présentée, le comité de sélection a recommandé au conseil municipal, en date du 21 octobre 2008, de retenir la candidature de Groupe Valorrr-Envirogaz à titre de partenaire privé pour la SEM dédiée à la construction et à l'exploitation d'un site de digestion anaérobie ainsi qu'à la valorisation des matières résiduelles organiques et du biogaz;

ATTENDU que plus de soixante jours se sont écoulés depuis la publication de l'appel de candidature;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyée par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, à titre de cofondateur municipal, retienne la candidature de Groupe Valorrr-Envirogaz comme partenaire privé et cofondatrice de la Société d'économie mixte à être formée en vue de la construction et de l'exploitation d'un site de digestion anaérobie, ainsi qu'à la valorisation des matières résiduelles organiques et du biogaz.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 615-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil approuve la Politique de fonctionnement des ponts payants, annexée la résolution, et datée du 29 octobre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 616-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'à la suite des modifications législatives apportées par le projet de Loi 82 entré en vigueur en juin 2008, les dispositions concernant la fixation des dates des séances ordinaires du conseil ont été modifiées;

ATTENDU que dorénavant, les dates des séances ordinaires doivent être fixées par résolution avant le début de chaque année civile;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil adopte le calendrier des séances ordinaires suivant pour l'année 2009 :

Dates	Heures
Lundi 19 janvier 2009	20 h 00
Lundi 9 février 2009	20 h 00
Lundi 23 février 2009	20 h 00
Lundi 9 mars 2009	20 h 00
Lundi 23 mars 2009	20 h 00
Mardi 14 avril 2009	20 h 00
Lundi 27 avril 2009	20 h 00
Lundi 11 mai 2009	20 h 00
Lundi 25 mai 2009	20 h 00
Lundi 8 juin 2009	20 h 00
Lundi 22 juin 2009	20 h 00
Lundi 6 juillet 2009	20 h 00
Lundi 17 août 2009	20 h 00
Lundi 31 août 2009	20 h 00
Lundi 14 septembre 2009	20 h 00
Lundi 28 septembre 2009	20 h 00
Lundi 16 novembre 2009	20 h 00
Lundi 30 novembre 2009	20 h 00
Lundi 14 décembre 2009	20 h 00

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 617-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil mandate M^e Clément Massé, avocat de l'étude Rioux, Bossé, Massé, Moreau, avocats, s.e.n.c., à présenter au nom de la Ville de Rivière-du-Loup, une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de pouvoir agrandir le lieu d'enfouissement sanitaire situé à Cacouna, d'une superficie de 50 mètres sur le site de l'ancienne tourbière acquise de Premier Horticulture Itée et d'obtenir l'autorisation de construire une ligne

de conduite électrique entre la route 132 et le lieu d'exploitation et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 618-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service des ressources humaines, monsieur Denis Lagacé, entérine la permanence de monsieur Luc D'Amours au poste d'enquêteur au Service de la sécurité publique en date du 28 septembre 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 619-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que monsieur Claude Dickner, de l'entreprise Excavations Bourgoin et Dickner inc., a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, afin de procéder à l'aliénation, au lotissement et à l'utilisation à des fins autres qu'agricole d'une partie des lots 1040 et 1041 du cadastre de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, localisée dans la zone 6-Aa située au sud du boulevard Industriel;

ATTENDU que les lots visés par la demande ne sont présentement pas utilisés à une fin agricole étant donné le relief accidenté, la proximité de milieux humides et la présence de végétation arbustive;

ATTENDU que les lots voisins présentent plusieurs caractéristiques similaires aux lots visés par la demande en étant eux aussi utilisés à des fins d'exploitation de la tourbe et de culture conventionnelle;

ATTENDU que cette demande vise l'utilisation du site à une fin de remblai avec du matériel d'excavation propre à améliorer l'utilisation, à plus long terme, de la vocation agricole;

ATTENDU que selon le règlement de zonage numéro 1253 du 28 août 2000 le remblai est autorisé partout sur le territoire de la ville de Rivière-du-Loup, incluant dans les zones non agricoles et que des espaces dans des zones non agricoles sont disponibles actuellement pour recevoir du remblai;

ATTENDU que les activités de déblai et remblai sont autorisées dans la zone 6-Aa;

ATTENDU que l'autorisation de la présente demande n'aura aucun effet négatif sur les exploitations agricoles situées à proximité et qu'elle contribuerait à améliorer la vocation agricole du site;

ATTENDU que cette autorisation ne provoquerait pas de nouvelle contrainte sur l'application des règlements environnementaux pour les usages agricoles voisins;

ATTENDU que l'activité visée ne modifierait pas l'homogénéité du secteur concerné;

ATTENDU qu'aucun enlèvement de sol n'est prévu et que le drainage des terres visées ne sera qu'en surface;

ATTENDU que cette demande n'aura aucun effet sur le développement économique de la région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Sylvie Vignet, appuyé par le conseiller Claude Pelletier:

Que ce conseil recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'approuver la demande d'autorisation, annexée à la résolution, présentée par Excavations Bourgoin et Dickner inc. concernant le remblai des parties de lots 1040 et 1041 du cadastre de la Paroisse de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup. Le requérant devra également demander un certificat d'autorisation à la Ville, suivant l'obtention des diverses autorisations des ministères concernés, et fournir l'ensemble des informations nécessaires à l'émission de ce certificat dans le respect des normes relatives, entre autres, à la protection du cours d'eau qui traverse les lots visés par la demande.

Toutefois, la ville de Rivière-du-Loup ne sera pas en mesure d'assurer le contrôle de la qualité des sols déposés sur le site.

Que la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 459-2008, du 25 août 2008 sur le même sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 620-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance de l'état des revenus et des dépenses et de la liste des amendements budgétaires au 31 octobre 2008 déposés par la trésorière, madame Marie Lapointe, avec comparaison entre les revenus qu'elle prévoit recevoir au cours du présent exercice et ceux prévus par le budget ainsi qu'entre les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Denis Tardif :

Que ce conseil approuve et adopte l'état des revenus et des dépenses et la liste des amendements budgétaires en date du 31 octobre 2008 déposés par la trésorière, madame Marie Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 621-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation de monsieur Pierre Lebel, directeur du Service de l'ingénierie, accepte la directive de changement numéro ME-4, du 7 novembre 2008, de Génivar, au montant de 1 652 \$ plus taxes concernant le projet de ventilation et de chauffage du Stade de la Cité des Jeunes et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet 543-2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 622-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil, sur la recommandation de monsieur Pierre Lebel, directeur du Service de l'ingénierie, accepte la directive de changement numéro 1, du 16 octobre 2008, de Cima +, au montant de 6 117,86 \$ plus taxes, concernant le projet d'aménagement des rues Léo-Bourgoin et Roland-Roussel et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au projet 2007-322 et aux règlements d'emprunt numéro 1583 et 1603.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 623-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU qu'au cours du mois d'août 2007, ce conseil a demandé des soumissions pour procéder au pavage de différents stationnements municipaux et sections de la piste cyclable;

ATTENDU qu'à la suite de l'ouverture de la seule soumission reçue en date du 20 août 2007, ce conseil n'a pas jugé opportun d'octroyer le contrat étant donné que le coût de la soumission déposée était supérieur à l'enveloppe budgétaire prévue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil rejette la soumission de Construction B.M.L. division de Sintra inc. concernant le projet de pavage de différents stationnements municipaux et sections de la piste cyclable pour l'année 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 624-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

ATTENDU que la Ville de Rivière-du-Loup a procédé, en date du 7 novembre 2008, à l'ouverture des soumissions pour la vidange partielle des boues aux étangs aérés;

ATTENDU qu'au moment de l'ouverture des soumissions, deux entreprises ont déposé une offre;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse du contenu des soumissions, il appert que la soumission de Campor inc. est non conforme en ce qu'elle n'est pas accompagnée du bordereau de soumission annexé au devis et tel qu'exigé par l'article 11.1 du devis d'appel d'offres « Instructions aux soumissionnaires »;

ATTENDU que la soumission de Terra-Tube, au montant de 172 454,94 \$ dépasse de façon très importante l'enveloppe budgétaire prévue au budget de l'année en cours pour la réalisation du projet de vidange partielle des boues des étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil déclare non conforme la soumission de Campor inc. et rejette la soumission de Terra-Tube étant donné que celle-ci dépasse de façon importante le montant de l'enveloppe budgétaire prévu au budget de l'année en cours pour la réalisation desdits travaux et que celle-ci est jugée trop dispendieuse par ce conseil;

Autorise le directeur du Service de l'environnement et du développement durable, monsieur Éric Côté, à retourner en appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès des entreprises suivantes pour la vidange partielle des boues des étangs aérés :

- ❖ Campor inc.
- ❖ inc.
- ❖ Terra-Tube

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 625-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation du directeur du Service du greffe et des affaires juridiques, M^e Georges Deschênes, avocat, accepte l'offre de service de Sécurité PRO-EST, du 5 novembre 2008, en vue d'assurer la sécurité lors des séances de la cour municipale pour la période du 19 novembre 2008 au 31 décembre 2009 et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-120-00-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 626-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, accepte l'offre de services du Groupe de géomatique AZIMUT inc., pour une somme de 13 125 \$ taxes en sus, pour la numérisation de la matrice graphique, partie non réformée et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que pour le financement de cette dépense, ce conseil procède à un emprunt au fonds de roulement d'une somme de 14 160 \$ remboursable en trois versements annuels, égaux et consécutifs de 4 720 \$ chacun à compter du 1^{er} mars 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 627-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil, sur la recommandation de la trésorière, madame Marie Lapointe, procède à l'acquisition du logiciel de requêtes de PG Govern, pour une somme de 16 805 \$ taxes en sus,

plus le contrat de service annuel, pour une somme de 2 790 \$ taxes en sus, et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci;

Que cette dépense soit payée à même le fonds d'administration de la ville pour l'année 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 628-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil adhère au service de transport adapté offert par Transport Vas-Y inc. et autorise la trésorière, madame Marie Lapointe, à prévoir le versement d'une quote-part de 30 208 \$ à titre de paiement pour la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 629-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,**

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Hervé Bouchard, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil accorde une aide financière de 1 000 \$ à la Corporation de la maison de soins palliatifs du KRTB en contre-partie du paiement des frais des procédures d'adoption du règlement numéro 1601-2 du 26 mai 2008, modifiant le règlement de zonage numéro 1253, du 28 août 2000, afin d'ajuster la hauteur et l'implantation des bâtiments dans la zone 14-Pb pour la Maison Desjardins des soins palliatifs du KRTB concernant la modification de certaines normes de l'immeuble;

Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02-190-00-971.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 630-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par le conseiller Jacques Thériault :

Que tous et chacun des comptes et salaires mentionnés dans la liste d'octobre 2008 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Michel Morin, et la trésorière, madame Marie Lapointe, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 2 742 538,90 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 631-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 27 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier,

Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Denis Tardif, appuyé par le conseiller Hervé Bouchard :

Que ce conseil désigne le conseiller, monsieur Jacques Thériault, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2008, janvier et février 2009 et qu'il soit désigné pour agir à titre de substitut du maire, monsieur Michel Morin, au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant cette période en cas d'absence de ce dernier, de son incapacité, de son refus d'agir ou de vacance de son poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 632-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 27 OCTOBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Jacques Thériault, appuyé par le conseiller Gaétan St-Pierre :

Que ce conseil remercie le conseiller, monsieur Hervé Bouchard, pour sa disponibilité et sa collaboration dans l'exécution de ses fonctions de maire suppléant au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 633-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Claude Pelletier, appuyé par la conseillère Sylvie Vignet :

Que ce conseil transmette ses plus sincères condoléances à monsieur Jean Guérette, journalier au Service des travaux publics, ainsi qu'aux membres des familles Guérette et Saindon à la suite du récent décès de son beau-père, monsieur Jean-Noël Saindon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 634-2008

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP**

**EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉOLUTION**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 10 NOVEMBRE 2008 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Michel Morin, le maire suppléant, monsieur Hervé Bouchard, et les conseillers, messieurs Claude Pelletier, Jacques Thériault, Gaétan St-Pierre, Denis Tardif et madame Sylvie Vignet.

Également présents : Le directeur général, monsieur Jacques Poulin, et le greffier, M^e Georges Deschênes.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

Il est proposé par le conseiller Gaétan St-Pierre, appuyé par le conseiller Claude Pelletier :

Que ce conseil adresse ses plus sincères condoléances à monsieur Yvan Lavoie, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, ainsi qu'à tous les membres de sa famille à la suite du récent décès de son père, monsieur Serge Lavoie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(Signé) Georges Deschênes, OMA
avocat-greffier

(Signé) Michel Morin, maire

COPIE CERTIFIÉE

Greffier

Résolution numéro 635-2008

Le conseiller, monsieur Claude Pelletier, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera un nouveau règlement abrogeant le règlement numéro 1277, du 15 janvier 2001, fixant les dates des séances ordinaires du conseil.